



COMMUNE DE MESSERY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025 A 20 H.

TABLEAU DES DELIBERATIONS

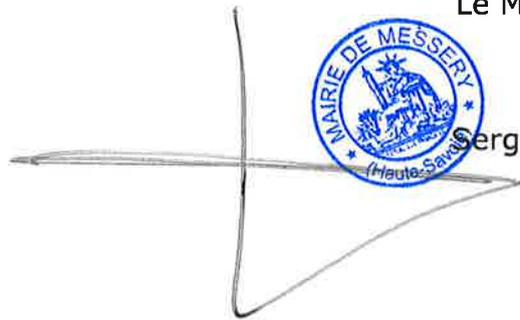
NUMERO	OBJET DE LA DELIBERATION	DECISION
1	Approbation du Compte de Gestion 2024 – Budget Cimetière	Déclare que le compte de gestion « Cimetière » dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
2	Approbation du Compte Administratif 2024 « Budget Cimetière »	Approuve le Compte Administratif 2024 « Cimetière »
3	Affectation du résultat d'exploitation 2024 « Budget Cimetière »	Constate que ce Compte Administratif ne fait apparaître ni excédent ni déficit d'exploitation
4	Approbation du Budget Primitif 2025 « Budget Cimetière »	Adopte le Budget Primitif 2025
5	Approbation du Compte de Gestion 2024 – Budget Parc de stationnement	Déclare que le compte de gestion « Parc de stationnement » dressé, pour l'exercice 2024, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6	Approbation du Compte Administratif 2024 « Budget Parc de stationnement »	Arrête les résultats définitifs 2024
7	Affectation du résultat d'exploitation 2024 « Budget Parc de stationnement »	Décide d'affecter ce résultat comme suit : Excédent antérieur reporté (R 002) : 5 458.38 € Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 5 726.16 €
8	Budget Parc de stationnement : Approbation du Budget Primitif 2025.	Adopte le Budget Primitif 2025 « Parc de Stationnement »
9	Approbation du Compte de Gestion 2024 – Budget Principal Commune	Déclare que le compte de gestion « Budget Principal Commune de Messery » dressé, pour l'exercice 2024, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
10	Approbation du Compte Administratif 2024 « Budget Principal Commune »	Approuve le Compte Administratif 2024 de la Commune
11	Affectation du résultat d'exploitation 2024 « Budget Principal Commune »	Décide d'affecter ce résultat comme suit : Excédent de fonctionnement reporté (R 002) : 8 331.00 € Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) : 985 244.51 €
12	Approbation du Budget Primitif 2025 « Budget Principal Commune »	Adopte le Budget Primitif 2025 de la Commune
13	Vote des taux de fiscalité locale 2025 (y compris THRS)	Décide de reconduire, pour 2025, les taux d'imposition en vigueur tels que ci-dessous :

		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Taxe foncière (bâti) : 27.51 ➤ Taxe foncière (non bâti) : 59,53 ➤ Taxe d'habitation (THRS) : 14.41, <u>plus majoration 60 %.</u>
14	Projet d'avenant au marché de travaux passé avec l'entreprise EUROVIA pour réfection du chemin des Brolliets.	Approuve une hausse des prix du marché de <u>8.16 %</u> , portant le montant du marché à <u>133 229.20 € HT</u> , soit <u>159 875.04 € TTC</u> (+ 12 067.08 € TTC) ;
15	Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.	Décide de de créer à compter du 12 mars 2025 un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade de d'adjoint technique (catégorie C).
16	PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – Mandatement du CDG 74 en vue de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé	<p>S'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Santé »,</p> <p>Mandater le CDG74 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé »</p>
17	Recrutement d'agents saisonniers	<p>Autorise le recrutement de deux agents saisonniers non-titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un agent au mois de juillet à temps complet pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des espaces verts. - Un agent au mois d'août à temps complet pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des espaces verts.
18	Attribution du marché de travaux « Aménagement du logement situé au 1^{er} étage de la micro-crèche ».	Décide d'attribuer les lots du marché de réaménagement du

		logement situé au 1 ^{er} étage de la micro-crèche de Messery (1 route de Parteyi).
19	Projet de mise à disposition de locaux communaux entre la commune et l'association culturelle « De Rives en Pages ».	Autorise le maire à signer la convention de mise à disposition de locaux

Le Maire



 Serge BEL